

Formation : L'évaluation des risques santé-sécurité Et le document unique

Durée : 1 jours /7 heures

Stage - Présentiel | Réduire les risques santé-sécurité au travail dans une logique de prévention et de pilotage

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) permet de repérer les risques critiques auxquels peuvent être exposés les salariés au travail. C'est la base de toute démarche de prévention.

Cette formation vous permet de réaliser l'évaluation et la hiérarchisation des risques santé-sécurité au travail (SST), y compris les risques psycho-sociaux, au sein de votre entreprise. Et au-delà du constat et de la rédaction d'un document unique pertinent, elle vous aide à structurer votre programme de prévention dans une logique de maîtrise des risques continu.

Le programme de la formation

- explosion, incendie, atmosphère confinée, foudre...
- Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.

- réaliser une cartographie de synthèse :
 - classement des risques ;
 - proportion de salariés exposés à la pénibilité.

3/ Rédiger son document unique et son programme de prévention

- Se fixer des objectifs mesurables.
- Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
- Réduire la gravité en prévoyant des actions de protection.
- Formaliser le plan de maîtrise du risque :
 - planifier les actions, clarifier les responsabilités partagées ;
 - rédiger une fiche individuelle de prévention des expositions à la pénibilité.
- Rédiger son document unique : faire simple, didactique, informatif partagé.
-

4/ Faire du Document unique un outil de management de la prévention

- Suivre les actions décidées.

- Remettre en cause l'évaluation des risques en fonction des données internes (audits, visites sécurité, accidents etc.) et des évolutions d'activités.
- Partager l'information avec les équipes ; utiliser le management visuel pour animer la prévention sur le terrain.

1/ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

- Le contexte juridique et réglementaire.
- Le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage...
- Les objectifs directs et indirects d'une évaluation des risques santé-sécurité.
- La notion de pénibilité au travail :
 - les postes concernés

2/ Mettre en œuvre l'évaluation des risques

- Choisir le périmètre de l'étude.
- Préparer l'analyse en amont :
 - recueil de données clés.
- Organiser les groupes de travail et l'analyse/observations sur le terrain.
- Identifier les différents dangers et les risques.
- Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité et de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
- Le cas particulier des risques psycho-sociaux et autres risques :

Pour qui

- Responsable et animateur santé-sécurité,
- Préventeur, Responsable hygiène et sécurité, directeur de site.
- Membre du CHSC, manager.
- Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Prérequis

Connaissance de la réglementation applicable dans l'entreprise est souhaitée.

Niveau

Fondamentaux